

Conseillers en exercice :	26
Présents :	21
Pouvoirs :	3

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le
ID : 014-211407127-20230926-043-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/2023**

Référence de la délibération : 03-CM-2023-043
Date de convocation du CM : 20/09/2023

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 26/09/2023**

03-CM-2023-043 – Vote des subventions à l'EST Handball et au Football Club de Troarn et décision modificative n° 1.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis émis par la commission finances, personnel et administration générale du 14 septembre 2023,

Considérant que les associations troarnaises concourent à favoriser les liens entre les habitants et permettent de développer des activités sportives et culturelles au bénéfice des habitants de Troarn,

Considérant que l'EST Handball et le Football Club de Troarn ont fourni leur dossier de demande de subvention complet ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 24 voix exprimées, 1 abstention (Mme Loisel),

Article 1 : Décide d'attribuer les sommes suivantes :
- EST Handball : 4 500,00 €
- Football Club de Troarn : 8 000,00 €

Article 2 : Décide de passer la décision modificative comme suit :
- article 6574 : + 12 500,00 €
- article 678 : - 12 500,00 €

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian Le Bas



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.